

# CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Edité le : 29/09/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

## Rapport partiel

MAIRIE DE THORAME BASSE

04170 THORAME BASSE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Identification dossier :	LSE21-162914	Analyse demandée par :	ARS DT DE HAUTE PROVENCE
Identification échantillon :	<b>LSE2109-19718</b>		
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	LIEU DIT LA VALETTE	Code PSV :	0000001111
Localisation exacte :	Maison en face lavoir		
Dept et commune :	<b>4 THORAME-BASSE</b>		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,9404568100	Y :	6,5535785800
UGE :	0183 - THORAME BASSE		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1CL2
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE THORAME-BASSE MAIRIE 04170 THORAME-BASSE	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	LIEU DIT LA VALETTE	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 27/09/2021 à 11h44 Réception au laboratoire le 27/09/2021 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / LARRE Fabrice Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	001004

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 27/09/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>						
Aspect de l'eau	04D1CL2*	0	-	Analyse qualitative		
Couleur de l'eau	04D1CL2*	0	-	Analyse qualitative		
Température de l'eau	04D1CL2*	11.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
pH sur le terrain	04D1CL2*	7.9	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	04D1CL2*	242	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100 #
Chlore libre sur le terrain	04D1CL2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	04D1CL2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Microorganismes aérobies à 36°C réalisés à Marseille	04D1CL2*	8	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes réalisés à Marseille	04D1CL2*	4	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000		0 #
Escherichia coli réalisé à Marseille	04D1CL2*	4	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000	0	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisés à Marseille	04D1CL2*	8	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) réalisés à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Odeur	04D1CL2*	0 Néant	-	Méthode qualitative			
Saveur	04D1CL2*	0 Néant	-	Méthode qualitative			
Turbidité	04D1CL2*	0.14	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Cations</b>							
Ammonium	04D1CL2*	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #

04D1CL2\* ANALYSE (D1CL2) ROUTINE EAU DE DISTRIBUTION (ARS04-2021)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.